

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 23 avril-4 mai 2018

**Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires :
réaction aux provocations de la République populaire
démocratique de Corée**

Déclaration conjointe approuvée par les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie et Ukraine

1. Nous, États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, soulignons que les essais nucléaires, dont le dernier en date, du 3 septembre 2017, et les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, notamment de portée intercontinentale, effectués par la République populaire démocratique de Corée constituent une infraction manifeste à de multiples résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, et rappelons que la communauté internationale condamne fermement ces actes, comme indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil.

2. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée et l'ampleur des progrès accomplis par le régime dans ce domaine font peser une menace grave et croissante sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

3. Les programmes militaires nucléaire et balistique entrepris par la République populaire démocratique de Corée constituent également une grave menace pour le régime international de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération



demeure la pierre angulaire. Nous restons résolus à maintenir le régime de non-prolifération et à renforcer le Traité.

4. Nous considérons que la déclaration par laquelle la République populaire démocratique de Corée a récemment annoncé la suspension de ses essais nucléaires et de ses tirs de missiles balistiques et la fermeture de son site d'essais nucléaires constitue une première étape vers la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

5. Nous prenons acte avec satisfaction du sommet intercoréen tenu le 27 avril 2018 et de la « Déclaration de Panmunjeom ». Nous soulignons qu'il est important que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes et exprimons l'espoir que le sommet prévu entre les États-Unis et celle-ci et les efforts que toutes les parties concernées consentiront dans la foulée permettront d'avancer dans la bonne direction.

6. Nous continuons d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau et sans délai au Traité sur la non-prolifération et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à renoncer à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de façon intégrale, vérifiable et irréversible.

7. À cette fin, nous réaffirmons que nous appliquerons et ferons respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et continuerons de renforcer la coopération internationale.
